

# FORMATION A.I.P.R

## (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) (Opérateur)

### Objectif de formation

Obtenir l'examen A.I.P.R (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) « opérateur »

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le participant sera capable de (d') :

- Appliquer les consignes de sécurité liées au travail à proximité des réseaux.
- Connaître les obligations en termes de DT-DICT
- Respecter la législation en vigueur en matière de sécurité à proximité des réseaux.
- Appliquer la réglementation DT-DICT de juillet 2012

### Méthodes pédagogiques

Cette action de formation se déroule sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MEDDE via internet.

### Public concerné

Profil "opérateur" : **salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Les opérateurs d'engin titulaires d'un CACES de moins de 5 ans, n'ont pas l'obligation d'avoir une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR (jusqu'au 1er janvier 2019, il sera cependant admis qu'un seul des salariés intervenant sur un chantier de travaux urgents soit titulaire de l'AIPR).**

### Prérequis

- Aucun prérequis n'est obligatoire, mais la formation préparatoire à l'examen « Opérateur » est très vivement recommandée pour réussir le QCM
- Il est conseillé d'être familiarisé avec un environnement informatique basique : ordinateur, clavier, souris, navigateur Internet.

**Durée** : 7 heures

**Nombre de participants** : 3 à 10 maximum

**Coût** : 250€

**Périodicité du recyclage** : Tous les 5 ans.

**Délai d'accès** : entre 08 et 20 jours

Accessibilité : Nos salles de cours ne permettent pas d'accueillir les personnes en situation de handicap. Merci de contacter notre secrétariat pour une proposition adaptée

### DEROULEMENT DE LA SESSION

#### Avant l'examen « Opérateur » :

- Le participant sera installé devant un terminal informatique relié à la plateforme d'examen via une connexion internet.
- Le QCM se compose de 30 questions dont 10 questions du tronc commun et 20 les questions restantes peuvent différer selon le questionnaire proposé.
- Aucune question n'est éliminatoire.
- Pour chaque question, quatre réponses sont présentées dont :
  - Une seule correcte
  - Deux erronées
  - Une proposition systématique « je ne sais pas »
- Il est obligatoire de choisir une seule proposition de réponse à chaque question.
- Par défaut, la proposition « Je ne sais pas » est déjà cochée.
- Aucune question du questionnaire n'est éliminatoire.

#### Pendant l'examen « Opérateur » :

- Les deux premières questions sont « blanches », c'est à dire qu'elles ne comptent pas pour l'examen. Elles servent uniquement à permettre aux candidats de prendre en main l'application.
- 3 questions parmi les 10 proposées du tronc commun sont dites « prioritaires », avec un barème spécifique, mais ces questions ne font pas l'objet d'un marquage particulier lors de l'examen.
- Le barème des points est le suivant :
  - Bonne réponse : +2
  - « Je ne sais pas » : 0
  - Mauvaise réponse : -1 et -5 pour les questions dites « prioritaires ».
- Une seule question est proposée par écran.
- Une fois la réponse cochée pour la question en cours, il faut cliquer sur le bouton « Suivant » (en bas de l'écran) pour passer à la question suivante.
- Il n'est pas possible de revenir en arrière au cours de l'examen (**ne jamais utiliser la flèche de retour arrière**)
- Aucun document, ni téléphone, ni ordinateur, ni tablette ou tout autre support d'information ne peut être utilisé par les candidats au cours de l'examen.

#### Après l'examen « Opérateur » :

- Le score minimal pour valider l'examen : 60% du total des points maximum, 36/60 pour la catégorie « Opérateur ».
- A l'issue de l'examen, le candidat peut quitter son poste.
- Son résultat (examen réussi ou non) lui sera ensuite communiqué par le centre d'examen.

### DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE REUSSITE OU D'ECHEC

